



## **Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Slovénie**

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du ... 2023<sup>2</sup>,  
arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Le protocole du 30 mai 2023<sup>3</sup> modifiant la Convention du 12 juin 1996 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République de Slovénie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune<sup>4</sup>, telle que modifiée par le protocole signé à Ljubljana le 7 septembre 2012, est approuvé.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

### **Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

RS .....

- 1 RS 101
- 2 FF 2023 ...
- 3 FF 2023 ...
- 4 RS 0.672.969.11